



Paris, le 4 juin 2019

Communiqué de presse à la suite du conseil d'administration extraordinaire du 4 juin 2019

Le conseil d'administration de CNP Assurances s'est réuni aujourd'hui, mardi 4 juin 2019, pour examiner les implications du projet d'évolution de l'actionnariat de l'entreprise tel qu'envisagé par ses actionnaires publics qui aurait pour effet de modifier la répartition du capital de CNP Assurances et d'en conférer le contrôle direct à La Banque Postale.

Il a confirmé à cette occasion le modèle multi-partenarial de l'entreprise en France et hors de France. Il a mené une revue stratégique et a conforté à l'unanimité les orientations déjà affirmées précédemment en rappelant son attachement prioritaire :

- à la consolidation et au renforcement des partenariats existants,
- à l'optimisation de l'efficacité opérationnelle au service des clients, en particulier grâce à la digitalisation des processus de gestion,
- et à la recherche de nouveaux partenariats et territoires de développement.

L'évolution envisagée de la répartition du capital détenu par les actionnaires publics au bénéfice de La Banque Postale sera l'occasion, le moment venu, d'étendre et de développer le partenariat commercial avec celle-ci. A cet égard, La Banque Postale s'est engagée à proroger ses accords actuels avec CNP Assurances au moins jusqu'en 2036.

D'autre part, le Groupe BPCE et La Banque Postale ont fait part au conseil d'administration de leur projet de partenariat industriel élargi composé de plusieurs volets incluant notamment l'intention du Groupe BPCE d'étendre, dès le 1^{er} janvier 2020, la date d'échéance actuelle des accords conclus en 2015 entre BPCE / Natixis et CNP Assurances (ADE (assurance des emprunteurs), prévoyance et santé collective notamment) et de la porter du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2030. Le conseil d'administration a pris note que cette extension impliquerait une anticipation, également dès la date du 1^{er} janvier 2020, du passage de la répartition en coassurance ADE à 50-50 % prévue par les accords de partenariat conclus en 2015.

Dans le contexte de ce projet de partenariat industriel élargi et concomitamment à la réalisation du rapprochement entre CNP Assurances et La Banque Postale, BPCE et La Banque Postale ont indiqué au conseil d'administration qu'elles concluraient un nouveau pacte d'actionnaires en leur qualité d'actionnaires stables de CNP Assurances. BPCE continuerait ainsi d'être représenté au conseil d'administration de CNP Assurances et au sein de plusieurs comités du conseil d'administration en ligne avec sa participation actuelle aux organes de gouvernance de CNP Assurances.

Le conseil d'administration a par ailleurs confirmé au directeur général de CNP Assurances son souhait de voir concrètement se développer le modèle multi-partenarial à l'occasion d'opportunités qui pourraient constituer des relais de croissance sur les marchés européen et latino-américain.

La Banque Postale a fait part de son intention, en accord avec la Caisse des dépôts, de doter CNP Assurances de règles de gouvernance propices au développement de ce modèle d'affaires multi-partenarial et respectueuses de l'ensemble des actionnaires. Elles porteront tout à la fois sur la composition du conseil d'administration, de ses comités, et sur le mandat du Directeur général à l'effet de garantir les droits de tous les partenaires commerciaux en France, actuels ou futurs, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration à l'unanimité considère que dans ce contexte l'évolution actionnariale envisagée et les projets de partenariats renouvelés correspondent à l'intérêt social de CNP Assurances et réaffirme qu'il entend placer l'entreprise dans une perspective de croissance au cours des prochaines années.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 367 M€ en 2018. Le Groupe est présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son second marché.

Il compte plus de 37 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance et d'épargne innovantes. Elles sont distribuées par de nombreux partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, du réseau physique au 100 % online, et aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 et s'appuie sur un actionariat stable (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

Contacts

Presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Investisseurs et analystes

Nicolas Legrand | 01 42 18 65 95

Jean-Yves Icole | 01 42 18 86 70

Typhaine Lissot | 01 42 18 83 66

Julien Rouch | 01 42 18 94 93

infoi@cnp.fr

Suivez nous sur :

